

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 14 (1927)
Heft: 11

Artikel: Le nouveau palais du tribunal fédéral à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE NOUVEAU PALAIS DU TRIBUNAL FÉDÉRAL A LAUSANNE

La construction du nouvel édifice du Palais du Tribunal fédéral qui vient d'être voué à sa destination fut décrétée par l'Assemblée fédérale en juin 1910. La publication de mise au concours eut lieu en février 1912. Le 15 août 1913, date de clôture du concours, 83 projets avaient été présentés. Le premier prix fut attribué au travail des architectes Prince & Béguin à Neuchâtel (v. p. 324).

Les architectes se mirent à l'œuvre sans tarder, mais la Direction des constructions fédérales présentait toujours certaines objections. Vers la fin de 1914, les architectes Prince & Béguin s'adjointirent un collaborateur en la personne de leur collègue lausannois Laverrière et le projet qui résulta de cette collaboration fut soumis en janvier 1915 aux autorités fédérales. Ce projet dit de janvier fut suivi d'un autre au mois d'octobre de la même année par suite d'un échange continual de désiderata et de rapports. Les modifications au programme, le côté financier et les questions d'ordre purement architectoniques formèrent bientôt un nœud inextricable qui en mars 1918 fut finalement soumis à une délégation de la commission fédérale des Beaux-arts. Cette commission, composée de MM. Baud-Bovy, Bernoulli et Zemp, montra la voie dans laquelle devait être trouvée la solution du problème. En février 1919, la commission put examiner le projet nouvellement élaboré et le transmettre avec son rapport. Quant aux désirs de la Direction des constructions fédérales, il en fut tenu compte dans la dernière forme donnée au projet, à savoir celle du 18 octobre 1919 (v. p. 324). Mais comme nous le savons aujourd'hui, vers la fin de 1919, la période d'inflation avait atteint en Suisse son point culminant; la valeur d'achat du franc était tombée au 40 % de sa valeur d'avant-guerre et les prix se trouvaient donc être deux fois et demie plus élevés, de telle sorte que le dernier des devis établis atteignait l'énorme somme de 9,500,000 francs. Comme à cette même époque la situation des finances fédérales n'était pas des plus favorables, le programme dut subir des réductions et les architectes furent invités à préparer de nouveaux plans sur la base du programme ainsi réduit. Terminé au printemps 1921, ce nouveau projet qui prévoyait une dépense de 7,500,000 francs, ne fut pas accepté par le Tribunal fédéral et il fut nécessaire de donner une nouvelle forme au programme réduit.

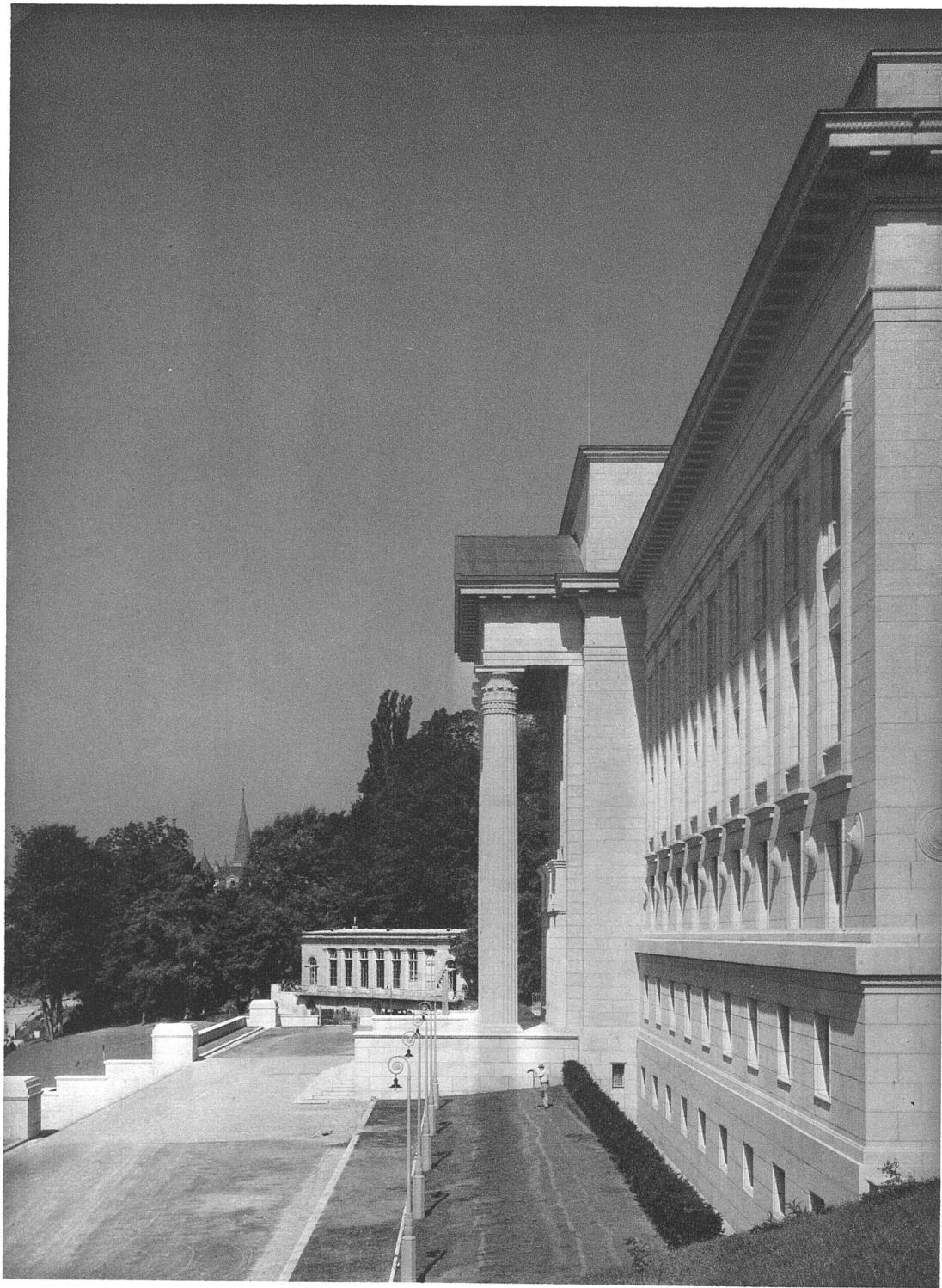
Enfin, le 1^{er} novembre 1921, les architectes présentèrent un tout dernier projet qui servit de base aux plans d'exécution.

Des difficultés extraordinaires relatives aux fondations durent être surmontées, malgré cela l'érection du bâtiment s'effectua cependant de manière relativement assez rapide. Le 12 septembre de la présente année, l'édifice achevé était remis aux autorités par les architectes. Les plans ci-contre permettent de suivre l'histoire de la construction: Le projet résultant du concours indiquait le groupement des salles entre les cabinets de travail, l'escalier étant pour ainsi dire le motif principal de l'édifice. Le projet de 1919 dégage les salles d'audiences et réunit en un ordre plus fermé dans la partie frontale de l'édifice, les cabinets de travail, chambres des juges, etc.; il fait en outre de l'escalier, du vestibule et des salles un corps de bâtiment tout nouveau: un «atrium», pour ainsi dire. Toutefois les tendances à l'économie détruisirent cette belle conception, l'escalier fut détaché et les salles reléguées dans un corps spécial. Les plans d'élévation montrent les difficultés particulières du programme: réunion de locaux de dimensions différentes tout en conservant à l'édifice une allure monumentale et représentative; la coupe fait également voir les difficultés que présentait la configuration du terrain: une pente assez prononcée qui entravait considérablement toute extension de l'édifice dans le sens de la profondeur.

La séparation des grandes et des petites salles fut finalement tout à l'avantage de la réalisation du programme et le grand escalier conduisant aux salles est, en considération de la situation difficile, une solution heureuse et toute de bon sens.

Le postulat d'un agrandissement ultérieur qui si souvent dérange voire même détruit l'harmonie d'une bonne composition a été également posé pour le tribunal fédéral. Le plan du rez-de-chaussée, voir page 325, montre clairement que cette difficulté a été très bien surmontée.

Il était tout indiqué et naturel que le problème trouva sa solution dans le caractère monumental à donner à l'édifice — les débuts de la construction remontent à l'année 1912. — Avec beaucoup de goût, particulièrement en ce qui concerne l'intérieur, les architectes ont su remplacer les formes et proportions trop usées par des conceptions nouvelles, empreintes d'un cachet bien personnel. Ils ont trouvé un appui précieux en la personne des artistes qui leur ont été octroyés comme collaborateurs; nous citons entre autres: Angst, l'auteur des motifs du fronton et des attiques couronnant les trois entrées; Casimir Reynald, le créateur des superbes cariatides, le point attrayant de l'escalier principal; enfin et surtout Blanchet qui orna de ses riches tapisseries la grande salle des conférences située au-dessus de l'entrée. A.P. trad.



FRONT DES BAUES VON OSTEN HER GESEHEN

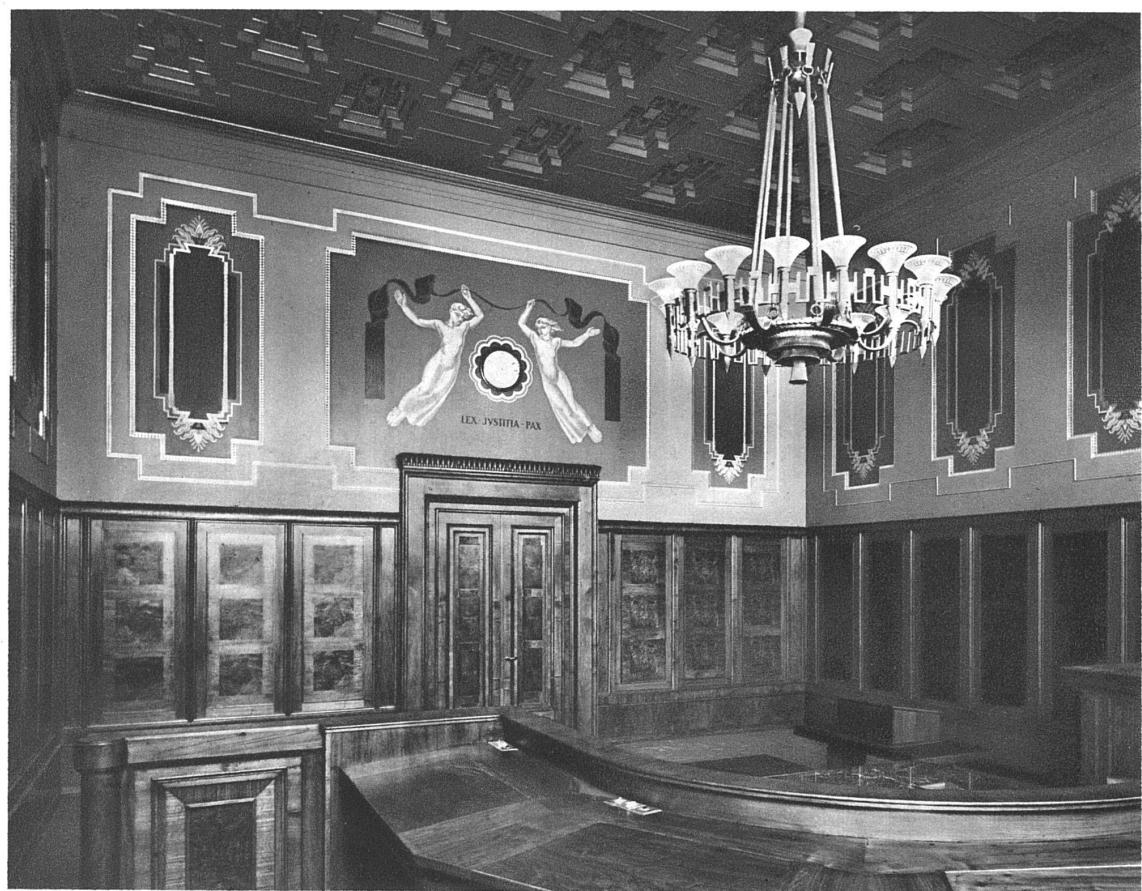


DAS GROSSE TREPPENHAUS
Verde antico und St. Triphon

KAPITÄL EINER SÄULE IM TREPPENHAUS
Verde antico



HALLE VOR DEN AUDIENZSÄLEN



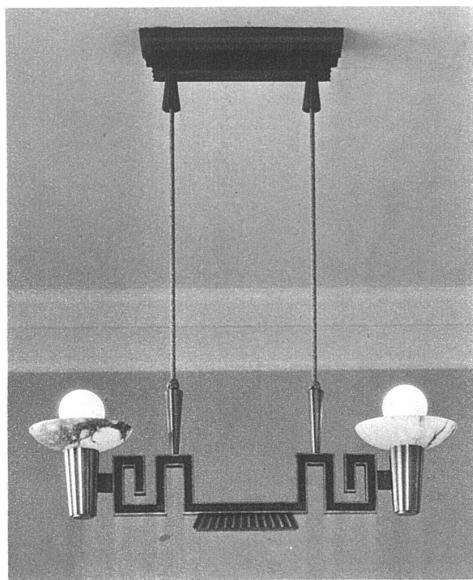
EINER DER KLEINEN AUDIENZSÄLE
Nussbaumvertäferung

●
TÜRE ZU EINEM RICHTERZIMMER



DER PLENARSITZUNGSSAAL
MIT DEN BILDERN VON BLANCHET

●
BELEUCHTUNGSKÖRPER IM
KORRIDOR DES FRONTBAUES





ALEXANDRE BLANCHET
NUMA POMPILUS
Bild an der Westwand
des Plenarsitzungssaales



BELEUCHTUNGSKÖRPER
DES PLENARSITZUNGSSALES

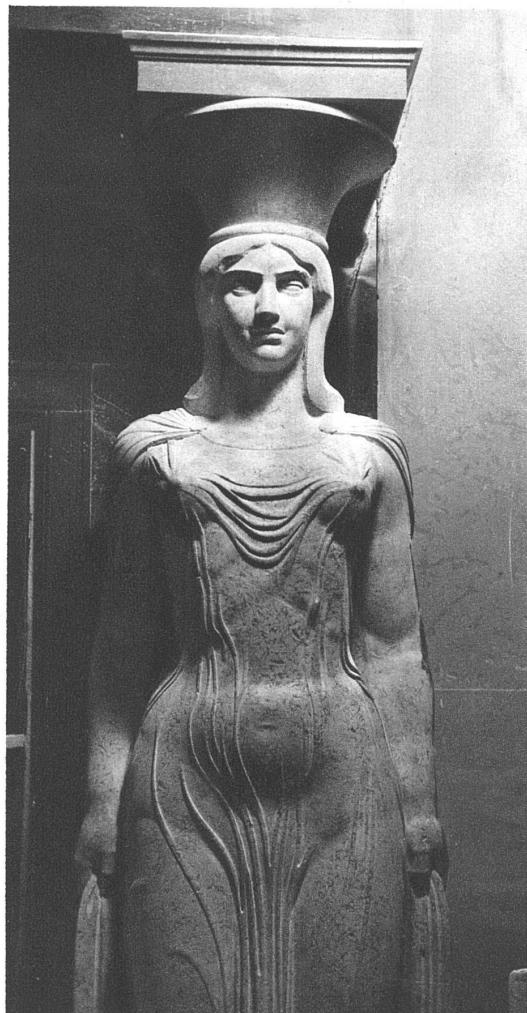


BELEUCHTUNGSKÖRPER
EINES AUDIENZSAALES

ALEXANDRE BLANCHET
MOSES

Bild an der Ostwand des
Plenarsitzungssaales





CASIMIR REYMOND

Karyatiden am Eingang des grossen Audienzsaales, im Blickpunkt der Haupttreppe

Links Gesamtansicht des Portals in fertigem Zustand
Rechts Détail vor der letzten Bearbeitung

Material der Skulpturen: St. Triphon-Marmor